

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026.03.9939

**OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES 2026 – APPEL DE PROJETS STRUCTURANTS
AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES
LAURENTIDES – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du volet 2 – *Développement territorial* du Fonds Régions et Ruralité (FRR), le conseil des maires de la MRC des Laurentides a réservé, pour l'exercice financier 2026, une enveloppe budgétaire d'un montant total de 135 000 \$, et ce, pour des projets répondants aux priorités d'intervention, aux projets de développement social et communautaire et aux principes directeurs édictés aux termes de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire de la MRC des Laurentides*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a lancé un appel à projets structurants, lequel s'est terminé le 6 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE 39 projets furent présentés par des organismes et des municipalités locales sur le territoire de la MRC et que le montant total des demandes de financement totalise 629 837 \$;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection fut formé afin d'analyser les demandes déposées et de formuler des recommandations aux membres du conseil des maires, en vertu des priorités d'intervention adoptées et des principes directeurs énoncés dans la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du territoire de la MRC des Laurentides*;

CONSIDÉRANT QUE pour les différents projets acceptés pour le financement au FRR, volet 2, il y a lieu de fixer une date limite pour l'acceptation, par le promoteur, des termes de l'entente de financement et le dépôt de celle-ci dûment signée;

CONSIDÉRANT QUE pour les ententes qui n'auront pas été dûment acceptées et signées par les bénéficiaires à la date butoir, les sommes non-engagées pourront être réservées pour des projets qui ont été déposés dans l'appel à projets 2026, sous réserve d'une recommandation du comité de sélection et d'une résolution à cet effet du conseil des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de déterminer, aux ententes à intervenir avec les bénéficiaires, une date limite pour le dépôt d'un rapport préliminaire d'activités des dépenses encourues dans le cadre des projets retenus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides s'engage à financer, pour l'année 2026, les différents projets apparaissant dans le tableau suivant, et ce, à même l'enveloppe budgétaire du Fonds Régions et Ruralité, volet 2 – *Développement territorial* :

N° de la demande	Bénéficiaires	Projet déposé	Priorités d'intervention	Aide financière octroyée
FRR2026-04	Marché public d'Arundel	Destination : Marché public d'Arundel		3 000 \$
FRR2026-08	Éco-corridors laurentiens	Initiatives de restauration et de conservation des milieux naturels dans le secteur du Parc régional Val-David–Val-Morin		2 592 \$
FRR2026-09	Inter Action Travail Inc.	Refonte et modernisation des installations informatiques d'Inter Action Travail et la recyclerie des matériaux		2 593 \$

Règlements de la Municipalité régionale de comté
des Laurentides

FRR2026-11	Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL)	Acquisition d'un nouveau système de billettique dans les autobus de l' <i>Inter des Laurentides</i>	11 000 \$
FRR2026-12	SETA Organic	Rayonnement de SETA Organic lors de son passage à l'émission <i>Dans l'oeil du Dragon</i>	10 000 \$
FRR2026-13	La Récolte de la Rouge	Pavillon Gourmand : terrasse aménagée pour promouvoir l'agrotourisme à la ferme	10 000 \$
FRR2026-14	La Maison du Brasseur	Propulser la croissance : Augmentation de la capacité brassicole et de l'accueil client	10 000 \$
FRR2026-19	Municipalité d'Amherst	Rayonnement du <i>Centre d'interprétation du territoire d'Amherst (CITA)</i>	6 440 \$
FRR2026-21	Le Petit Rucher du Nord	Agrotourisme à la miellerie	12 000 \$
FRR2026-23	Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant	Bilan commercial 2026	5 000 \$
FRR2026-25	Gestion Base de Plein Air Mont-Tremblant	Aménagement d'aires multisports en nature pour la jeunesse régionale	10 000 \$
FRR2026-26	Trembloc	Aménagement du premier site d'escalade de bloc extérieur sur le territoire de la MRC des Laurentides	10 000 \$
FRR2026-27	Organigram Global	Compostage et revalorisation des matières organiques	5 000 \$
FRR2026-29	Centre d'actions sociales en orthophonie (CASO)	La PRÉVENTION au coeur de la RÉUSSITE, des actions dirigées vers les milieux socioéconomiques faibles	10 000 \$
FRR2026-30	Tourisme Mont-Tremblant	Télécabines interactives et immersives	10 000 \$
FRR2026-32	D-Tour	Aménagement à la Maison de la Pisciculture	2 375 \$
FRR2026-33	Ferme de la Colline	Volet Agrotouristique de la Ferme de la Colline	10 000 \$
FRR2026-40	Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Au coeur de la nature : développement de la programmation éducative du Domaine Saint-Bernard	5 000 \$
TOTAL			135 000 \$

ET

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, les protocoles d'entente à intervenir avec les différents promoteurs et tout autre document utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 25 mars 2026.

Marc L'Heureux
Préfet

Jérémie Vachon

Règlements de la Municipalité régionale de comté
des Laurentides

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint